

Les Patriotes de 1837-1838

Plan : le fil des principaux événements

1. Causes lointaines des revendications :

1. La Conquête (1763) et le début des revendications pour l'obtention d'un gouvernement responsable
2. Les espoirs déçus de l'Acte Constitutionnel (1791)
3. Des conflits d'intérêt entre les députés élus et les membres des Conseils législatif et exécutif nommés par le Gouverneur général

2. Les revendications des Patriotes et la réponse de Londres:

4. Les revendications des Patriotes et les 92 Résolutions (1834)
5. La réponse de Londres et les 10 Résolutions Russel (1837)

3. Les conséquences du refus de Londres :

6. L'interdiction des assemblées populaires met le feu aux poudres
7. Le boycottage des produits anglais et l'organisation d'assemblées populaires
8. Les affrontements entre les partisans du pouvoir (Doric Club) et ceux des députés (Fils de la Liberté)
9. Les affrontements entre les Patriotes et les forces britanniques (1837-1838)
10. La suspension de l'Acte Constitutionnel et l'exil des chefs Patriotes

4. L'enquête menée par Lord Durham sur les « troubles » de 1837-1838 et ses recommandations :

11. L'enquête et le Rapport Durham sur les « troubles » de 1837-1838
12. Les politiques d'assimilation des Canadiens-français et la mise en place de l'Acte d'Union (1841)
13. L'Acte d'Union favorise l'union des forces progressistes et réformistes
14. Victoire politique des Patriotes en 1848 : l'obtention d'un gouvernement responsable.

1. Causes lointaines des revendications :

1.1. La Conquête britannique (1763) et le début des revendications pour l'obtention d'un gouvernement responsable

- 1.1.1. après la Conquête britannique, la Nouvelle-France passa aux mains de la monarchie et du Parlement britannique : elle devint une « province », c'est-à-dire une colonie, la « Province of Quebec ».
- 1.1.2. un Gouverneur représentait le Parlement et la monarchie britannique et s'entourait des conseillers nommés par ces instances.
- 1.1.3. la différence entre les monarchies françaises et britannique? La première était qualifiée d'absolue (le roi seul dirigeait, conseillé par des ministres qu'il nommait), tandis que la seconde était qualifiée de constitutionnelle : le pouvoir était aux mains du Parlement et du roi d'Angleterre, et que le Parlement avait préséance sur le roi depuis la révolution de 1689! Toute une différence!
- 1.1.4. mais le nouveau « régime » n'avait pas prévu d'instaurer un système parlementaire dans sa nouvelle colonie à qui on avait imposé :
 - 1.1.4.1. l'usage de la langue anglaise dans la gouvernance de la province
 - 1.1.4.2. le Serment du Test (abandon de la foi catholique)
 - 1.1.4.3. le retrait des lois civiles françaises
 - 1.1.4.4. des conseillers britanniques.
- 1.1.5. Devant la montée de l'insatisfaction de la population face à ces mesures, et afin de se les rendre favorables devant l'imminence d'une révolte des 13 colonies britanniques américaines, Londres vota l'Acte de Québec (1774) :
 - 1.1.5.1. le Serment du Test fut aboli
 - 1.1.5.2. les lois civiles françaises furent réadmissées
 - 1.1.5.3. la pratique de la religion catholique fut tolérée
 - 1.1.5.4. le territoire de la Province of Quebec fut agrandi par l'ajout de la vallée de l'Ohio jusqu'au Sud des Grands-Lacs (territoires revendiqués par les Américains et raisons des affrontements entre la Nouvelle-France et les 13 colonies).
 - 1.1.5.5. Les Américains se déclarent indépendants de la Grande-Bretagne en 1776 et menèrent leur révolution jusqu'à leur victoire de 1783 avec l'aide de la France.

- 1.1.5.6. Les Etats-Unis se dotèrent d'une Constitution et d'un système démocratique de représentation. Le premier Président fut George Washington.
- 1.1.5.7. Des habitants des anciennes colonies britanniques américaines quittèrent les nouveaux Etats-Unis et s'installèrent dans la Province of Quebec : on les appela les Loyalistes parce qu'ils voulaient demeurer loyaux envers la couronne britannique et vivre selon ces coutumes.
- 1.1.5.8. La révolution française de 1789 provoqua la mise en place d'un système politique semblable à celui des Etats-Unis, soit un système républicain qui assurait que le peuple soit souverain dans ses décisions. Un grand vent de changement déferlait sur le monde occidental.
- 1.1.5.9. Le Parlement britannique vota l'Acte Constitutionnel (1791) et introduisit le régime parlementaire dans la Province of Quebec, divisant cette dernière en deux provinces : le Bas-Canada (le Québec actuel) et le Haut-Canada (l'Ontario actuelle) avec d'accommoder les Loyalistes.
- 1.1.5.10. L'Acte Constitutionnel prévoyait l'organisation de deux Chambres d'Assemblée composées chacune de 50 députés élus par leur population respective, d'un Gouverneur Général pour le Bas Canada et d'un Lieutenant-Gouverneur (représentant du Gouverneur Général) pour le Haut Canada. Ce fut un grand pas de réaliser vers une gouvernance démocratique.
- 1.1.5.11. la population du Bas Canada s'élevait environ 150 000 habitants (à 90% francophones), et celle du Haut Canada, de 10 000 personnes (anglophones).

1.2. Les espoirs déçus de l'Acte Constitutionnel (1791)

- 1.2.1. Londres avait implanté de grands espoirs en instaurant un régime parlementaire dans sa colonie d'Amérique du Nord (Bas et Haut Canada).
- 1.2.2. dorénavant, la population pouvait former des Partis politiques qui défendraient ses intérêts :
 - 1.2.2.1. le Parti Canadien fut fondé en 1792 et changea son nom en 1827 pour le Parti Patriote afin de défendre les intérêts de la majorité « canadienne-française »;
 - 1.2.2.2. le British party fut fondé par des Britanniques afin de défendre les intérêts de la minorité britannique, surtout celle des commerçants et entrepreneurs, formant la Clique du Château au Bas-Canada et le Family Compact dans le Haut Canada.

1.2.2.3. Les députés élus dans les Chambres d'Assemblée avaient pour responsabilités de lever des impôts afin de défrayer les dépenses reliées à l'administration civile et judiciaire.

1.2.3. Le Gouverneur Général conserve ses responsabilités :

1.2.3.1. il nomme les membres des Conseils Législatif (proposer des projets de lois) et Exécutif (voir à l'application des lois);

1.2.3.2. il conserve son droit de veto sur les lois votées par les députés.

1.3.Des conflits d'intérêt entre les députés élus et les membres des Conseils législatif et exécutif nommés par le Gouverneur général

1.3.1. Des conflits d'intérêt entre les députés élus et les membres des Conseils législatif et exécutif ne tardèrent pas à surgir

1.3.2. il fut demandé aux députés de voter les sommes d'argent (subsides) pour payer les dépenses reliées à l'administration civile et judiciaire qui furent jugées abusives par la Chambre d'Assemblée.

1.3.3. de 1834 à 1837, les députés refusèrent de voter les subsides en question, ce qui poussa le Gouverneur Général à proroger la Chambre d'Assemblée, c'est-à-dire, à mettre fin à la session parlementaire et à organiser de nouvelles élections dans l'espoir de faire élire des députés qui auraient de meilleures « dispositions » face à cet enjeu.

1.3.4. une instabilité politique s'était donc installée

1.3.5. les députés du Parti Patriote se firent élire en plus grand nombre chaque fois : les députés avaient compris qu'ils disposaient d'un pouvoir important, soit celui de voter les subsides nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration de la colonie. Et sans l'accord des députés sur cette question, le Gouverneur Général ne pouvait payer les frais encourus par son administration.

1.3.6. des assemblées populaires se tinrent un peu partout au Québec entre 1827-1837 :

1.3.6.1.les membres du Parti Patriote organisèrent des assemblées afin d'alerter leurs concitoyens des vices de procédures qu'ils vivaient à la Chambre d'Assemblée. Ces assemblées attirèrent des milliers de personnes venues entendre les doléances des orateurs de l'heure, soit les Papineau, les Lafontaine, les frères Nelson.

- 1.3.6.2. Dans ces assemblées populaires, les députés Patriotes se plaignaient non seulement du fait que la Chambre d'Assemblée soit prorogée de cette façon par le Gouverneur Général, mais aussi d'une série d'éléments qu'ils ont résumés dans un document qu'ils ont présenté au Parlement de Londres en 1834 sous le nom de 92 Résolutions.
- 1.3.6.3. À titre d'exemple, plusieurs assemblées comptaient de 1000 à 5000 personnes dans des villages comme Saint-Ours et Saint-Charles qui ne comptait pas 2000 habitants à l'époque!

2. Les revendications des Patriotes et la réponse de Londres:

2.1. Les revendications des Patriotes et les 92 Résolutions (1834)

2.1.1. les principaux points étaient :

- a. L'obtention d'une plus grande autonomie de la Chambre des députés : en fait, cette revendication voulait enlever, entre autres, le droit de veto du Gouverneur, qui pouvait refuser, rappelons-le, telle ou telle loi conçue et votée dûment par les députés... Ils voulaient en quelque sorte calquer le pouvoir de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada sur celui de...Londres où le Parlement n'était plus soumis au veto du roi depuis la révolution de 1689.
- b. L'obtention de la responsabilité ministérielle : les Patriotes voulaient que les membres du Conseil exécutif – les ministres de l'époque – soient nommés, non plus par le Gouverneur, mais bien parmi les députés élus de la Chambre d'Assemblée, et qu'ils devaient maintenir la confiance de l'Assemblée législative, sinon, ils devaient démissionner... Il va sans dire que les députés auraient récupéré, si cette résolution était adoptée, un pouvoir politique important, car ils auraient ainsi eu le dessus sur le Conseil Législatif lui aussi nommé par le Gouverneur Général.
- c. L'accès aux Canadiens-français à la fonction publique, presque réservée jusqu'alors aux seuls Britanniques : cette revendication voulait assurer que les postes associés à la fonction publique soient plus ouverts aux personnes parlant la langue française. Il y avait quelques Canadiens-français qui occupaient une fonction publique et même, au Conseil Législatif on comptait 14 personnes sur les 36 membres nommés par le Gouverneur Général : cette minorisation paraissait toutefois toute normale aux yeux

de l'administration coloniale. Mais il faut comprendre que les revenus versés à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada qui servaient principalement à rémunérer les détenteurs des postes de l'administration publique, étaient composés à 77%, par des Britanniques! En conséquence, cette résolution visait à éliminer, entre autres le népotisme (pratique qui consiste à favoriser les membres de sa famille, ses amis dans l'octroi d'emplois ou de faveurs) qui s'était répandu au sein de l'administration publique, et à réduire certaines dépenses jugées farfelues, occasionnées par des projets qui ne répondaient pas aux besoins de la majorité de la population.

2.1.2. Ces revendications avaient été mûries pendant une dizaine d'années avant d'être présentées au Parlement britannique : ce n'était donc pas un document rédigé à la sauvette! Les signataires soulignèrent même leur fidélité à la Couronne britannique avant de décrire leurs revendications, question de montrer que ces dernières constituaient une avenue pour favoriser de meilleurs rapports entre les parties qui s'opposaient depuis au moins une décennie.

2.2. La réponse de Londres et les 10 Résolutions Russel (1837)

- 2.2.1. Il a fallu attendre trois ans avant de recevoir la réponse de Londres. C'est le Secrétaire aux Affaires des colonies, Lord Russel, qui rédigea le rapport et c'est pourquoi il fut désigné sous le nom de « Résolutions Russel ». C'est un non catégorique aux 92 Résolutions du parti Patriote.
- 2.2.2. c'était non au gouvernement responsable
- 2.2.3. c'était non au fait de donner plus de pouvoirs à la Chambre d'Assemblée;
- 2.2.4. c'était non au fait d'accorder plus d'importance à la majorité Canadienne-française quant à l'occupation de postes dans la fonction publique.
- 2.2.5. on affirmait même que le Gouverneur Général pouvait dorénavant se passer du consentement des députés pour voter les subsides, le seul véritable pouvoir que détenaient les députés de la Chambre d'Assemblée.
- 2.2.6. Londres affirma aussi que si les manifestations de mécontentement persistaient le Parlement britannique serait dans l'obligation d'unir les deux colonies du Haut et du Bas Canada afin de réduire le poids de la majorité Canadienne-Française dans ses colonies d'Amérique du Nord Britannique :

2.2.6.1. Cette semonce était bien calculée : il faut comprendre ici que depuis l'octroi de l'Acte Constitutionnel de 1791, le Parlement britannique orchestra une politique d'immigration qui fit son effet. En effet, la minorité britannique se rapprochait de plus en plus de la majorité française comme le montrent ces données des recensements depuis 1791, et à partir de 1831, il arrivait annuellement plus de 20 000 immigrants britanniques au Bas-Canada, diminuant d'autant le poids démographique occupé par les Canadiens-français :

Années Bas-Canada

1791 150 000 (140 000 F, 10 000 A.)

1831 550 000 (400 000 F, 150 000 A.)

1841 700 000 (500 000 F, 300 000 A.)

Le recensement de 1851 montre que la population du Haut-Canada dépassait celle du Bas-Canada.

3. Les conséquences du refus de Londres :

3.1. L'interdiction des assemblées populaires met le feu aux poudres

3.1.1. Les Canadiens-français n'étaient pas dupes et voyaient l'importance de l'immigration britannique sur leur territoire et les conséquences que cela aura sur leur poids démographique dans une Chambre d'Assemblée d'un Canada-Uni comme le souhaitait Londres. Londres poussa encore plus loin sa volonté d'assimilation en fermant 1665 écoles primaires, privant ainsi 40 000 enfants d'aller à l'école! Le mécontentement des Canadiens est alors, très grand, et ça se voit dans les nombreuses assemblées qui comptaient, comme nous l'avons déjà souligné, de 1000 à 5000 personnes dans des villages comme Saint-Ours et Saint-Charles!

3.1.2. Devant la popularité de ces assemblées de villages, le Gouverneur de l'époque, Gosford les fit interdire, ce qui allait à l'encontre, encore une fois, des grands principes démocratiques...

3.2. Le boycottage des produits anglais et l'organisation d'assemblées populaires

3.2.1. Les habitants du Bas-Canada décidèrent alors de boycotter les produits britanniques pour montrer qu'ils étaient capables de vivre sans...et par conséquent, à ne pas payer de taxes sur ces

produits importés de Grande-Bretagne, privant l'administration coloniale de revenus importants.

- 3.2.2. ils décidèrent aussi de continuer à se réunir et à manifester leur mécontentement, ce qui irrita le Gouverneur Général et les membres des Conseils Législatif et Exécutif.

3.3. Les affrontements entre les partisans du pouvoir (Doric Club) et ceux des députés (Fils de la Liberté)

- 3.3.1. Devant le mécontentement et les actions de boycotte de la population du Bas-Canada, des Britanniques ont alors créé une force paramilitaire, le Doric Club, afin de « brasser » les récalcitrants patriotes;
- 3.3.2. en réponse à cela, les Patriotes mettent aussitôt sur pied leur propre groupe paramilitaire, Les Fils de la liberté, afin de protéger les intérêts de leurs membres. Des échauffourées s'ensuivirent inévitablement. On a alors déclaré les Patriotes, rebelles, traîtres.
- 3.3.3. La patience de la population du Bas-Canada fut donc mise à rude épreuve et le gouvernement colonial la traita violemment pour avoir osé se réunir malgré les interdictions qu'il proclama. Les échauffourées dégénérèrent entre les tenants du statu quo et les « réformistes » du Bas-Canada.

3.4. Les affrontements entre les Patriotes et les forces britanniques (1837-1838)

- 3.4.1. Les esprits s'échauffèrent aussi, tant et si bien que les deux camps prirent les armes. Mais les forces militaires en présence n'étaient pas comparables, l'armée britannique était non seulement mieux armée et entraînée, mais plus nombreuse que les miliciens du Bas-Canada.
- 3.4.2. Des affrontements plus sérieux se produisirent à St-Denis, St-Charles, St-Eustache : des morts des deux camps montrent l'importance de la crise, soit plus de 325 morts. Si à St-Denis les troupes patriotes surent vaincre les Britanniques, ces derniers se vengèrent aussitôt à St-Charles et St-Eustache, brûlant sur leur passage granges, maisons, récoltes. Le général Colborne, surnommé le « vieux brûlot », voulut rapidement en finir avec ceux que l'administration coloniale qualifia de « rebelles ». Suite à ces combats, des Patriotes furent non seulement faits prisonniers, mais d'autres furent exilés, et certains furent pendus.
- 3.4.3. Voici quelques chiffres à titre indicatif et montrant l'importance du conflit :
 - 58 Patriotes du Bas Canada furent exilés en Australie,

- alors que dans le Haut Canada ils furent encore plus nombreux, soit 83, montrant par là que cette « crise » n'était pas reliée à la « race » comme voulurent le montrer les rapports de l'époque, mais qu'elle était provoquée par une gouvernance inadéquate.

- 16 autres personnes furent exilées aux Etats-Unis (dont Papineau, Robert Nelson) et 8 aux Bermudes (dont Wolfred Nelson). Ces derniers obtinrent leur « pardon » l'année suivante en 1839, tandis que les premiers ne l'obtinrent qu'en 1844 : 38 des 58 exilés en Australie purent revenir alors que les 15 restants, ne purent payer les coûts de transport jusqu'à Londres...

- Enfin, 12 furent pendus au Pied du Courant à Montréal (une quinzaine dans le Haut Canada).

3.5. La suspension de l'Acte Constitutionnel et l'exil des chefs Patriotes

3.5.1. Devant les proportions que prirent les événements, le Gouverneur Général Gosford suspendit, en 1838 la Constitution de 1791 et dirigea seul la province of Quebec : voilà bien un autre geste anti-démocratique qui allait attiser le mécontentement de la population non seulement celle du Bas-Canada, mais aussi celle du Haut-Canada.

3.5.2. Londres dépêcha Lord Durham afin d'enquêter sur les événements et proposer une solution durable.

4. L'enquête menée par Lord Durham sur les « troubles » de 1837-1838 et ses recommandations :

4.1. L'enquête et le Rapport Durham sur les « troubles » de 1837-1838

4.1.1. Londres dépêcha un nouvel administrateur, Lord Durham, qui devait faire enquête sur les événements de 1837-1838. Il se rendit vite compte que l'obtention d'un gouvernement responsable résoudrait bien des problèmes, mais Londres s'y refusa, et mit plutôt à exécution l'union du Haut et du Bas-Canada...ce qui provoqua, comme on s'en doute, d'autres mécontentements...

4.1.2. Ainsi, par l'entremise de lord Durham, le gouvernement britannique mit à exécution sa « menace » d'unir le Haut et le Bas Canada afin de « réduire » la majorité francophone et en espérant que l'immigration fasse la différence dans les années à venir... et cela s'est produit de façon rapide

4.2. Les politiques d'assimilation des Canadiens-français et la mise en place de l'Acte d'Union (1840)

- 4.2.1. En 1841 (donc un an après l'Acte d'Union), le Bas Canada (qu'on a appelé alors le Canada Est) comptait près de 700 000 personnes tandis que le Haut Canada (qu'on appela le Canada Ouest) en comptait déjà 455 000, soit 45 fois plus qu'en 1791!
- 4.2.2. Et 10 ans plus tard, en 1851, la population du Canada Ouest comptait déjà plus de personnes que dans le Canada-Est, soit 950 000, la population ayant doublé en 10 ans! alors que dans le Canada Est, il y en avait 890 000 (en incluant les immigrants britanniques qui grossissaient la population, à raison de près de 50 000 nouveaux arrivants annuellement! Le pouvoir britannique savait donc que le temps jouait en sa faveur dans ses colonies d'Amérique du Nord!

4.3. L'Acte d'Union favorise l'union des forces progressistes et réformistes

- 4.3.1. De cette union forcée va toutefois naître des alliances entre des députés qui avaient participé aux rébellions de 1837-1838 dans les anciennes provinces du Haut et du Bas Canada et qui souhaitaient l'obtention de réformes démocratiques, dont la plus importante était celle de la responsabilité ministérielle.
- 4.3.2. Ces derniers créèrent un nouveau parti politique, celui des Réformistes qui poursuivirent la lutte pour l'obtention du gouvernement responsable, l'une des principales revendications de leurs actions politiques depuis les années 1830.
- 4.3.3. Cela ne se fit pas sans heurts dans les troupes du Parti Patriote. En effet, Baldwin au Haut Canada et Lafontaine au Bas Canada prirent la co-direction du Canada-Uni; quant à Papineau, il fut élu député jusqu'en 1854, s'étant dissocié de Lafontaine et participa à la création du parti Rouge (les Libéraux d'aujourd'hui), tandis que Wolfred Nelson continuera d'accuser Papineau d'avoir fui aux Etats-Unis pendant que les Patriotes se battaient à St-Denis...
- 4.3.4. Les événements de 1837-1838 laissèrent des traces qu'il n'était pas facile d'oublier dans le camp « Patriote ». Papineau n'avait plus la « cote » comme on dirait aujourd'hui, alors que Lafontaine prit le relais dans la défense des intérêts des Canadiens-français de l'époque. Mais cette union des forces réformistes et progressistes allait produire des fruits insoupçonnés.

4.4. Victoire politique des Patriotes en 1848 : l'obtention d'un gouvernement responsable

- 4.4.1. Le temps jouait en faveur des Britanniques qui voyaient leur nombre augmenté années après années: le recensement de 1851 montra qu'ils se trouvaient en majorité. C'est ce qui permit à la couronne britannique d'accorder, en 1848, cette fameuse responsabilité ministérielle.
- 4.4.2. Ainsi, dix ans après les affrontements entre les Britanniques et les Patriotes, ces derniers ont obtenu en partie, ce pour quoi ils s'étaient battus, soit l'obtention d'un gouvernement responsable où le droit de veto du gouverneur général n'avait plus préséance sur les décisions de la Chambre d'Assemblée des députés élus. En effet, Londres accorda, enfin, que les députés puissent choisir parmi eux ceux des ministres qui eurent pour tâche d'exécuter les lois votées par les députés de la Chambre d'Assemblée. De plus, ces ministres étaient imputables à la Chambre d'Assemblée et non plus au Gouverneur Général : cela résolvait bien des problèmes qui avaient mené aux affrontements des années 1830 tant au Bas-Canada qu'au Haut-Canada.
- 4.4.3. La capitale et le Parlement du Canada-Uni se trouvaient à Montréal.
- 4.4.4. Mais en 1849 la victoire politique des Patriotes n'est pas acceptée par les Tories de Montréal!
- 4.4.5. En effet, le nouveau Parlement « uni » vota le « Bill » (loi) d'indemnité proposé par Lafontaine et Baldwin et qui visait à indemniser les Patriotes qui avaient subi des pertes durant la rébellion tant dans le Haut que dans le Bas Canada.
- 4.4.6. La ratification de cette loi a été l'occasion d'une manifestation violente de la part de certains Tories et des Orangistes de Montréal.
- 4.4.7. Ces derniers se vengèrent en mettant le feu à l'édifice du Parlement du Canada-Uni qui se trouvait alors à Montréal...
- 4.4.8. On déménagea la capitale à ...Toronto qui le restera une dizaine d'années.
- 4.4.9. soulignons que le « bill d'indemnité » qui touchait aussi les habitants du Haut-Canada, n'avait pas été contesté par les partisans Tories : et pourtant, il s'agissait du même conflit, mais il mettait en scène des anglophones au Haut-Canada, et des francophones dans le Bas-Canada...Pas facile de gérer une colonie composée de deux ethnies de cette nature!

Mise en situation pour un jeu de rôle:

1. Le contexte :

Le gouvernement américain (rappelons que cette ancienne colonie britannique s'était révoltée contre la Grande-Bretagne et qu'elle a acquis son indépendance en 1783) envoie six émissaires (des espions hautement formés!) afin de connaître s'il serait avantageux de soutenir les Patriotes de 1837 qui se sentent paralysés par la Grande-Bretagne et le système politique qu'elle a mis en place au Canada. Chaque émissaire a pour mission de connaître les positions des principaux acteurs de cette rébellion et devra rendre compte de ses observations au président Andrew Jackson qui termine son mandat à la présidence en 1837.

Pourquoi les événements de la rébellion de 1837-1838 se sont-ils produits d'après votre point de vue?

1. point de vue du Gouverneur (Lord Gosford ou Lord Durham par exemple)
2. point de vue d'un Patriote (Louis-Joseph Papineau ou Robert Nelson, ou Chevalier de Lorimier, ou Étienne Parent entre autres)
3. point de vue d'un membre du Doric Club
4. point de vue d'un membre des Fils de la Liberté
5. point de vue d'un membre du clergé (mgr Lartigue par exemple)
6. point de vue d'un commerçant britannique (Clique du Château) résidant au Bas-Canada

2. Traitement de l'information :

Faire des tableaux ou des schémas conceptuels regroupant les informations les plus pertinentes se rapportant à votre personnage : description du personnage incarné, de ses activités, ses problèmes, de ses relations avec chacun des autres personnages.